



LES CRECHES EN ALERTE ROUGE n°2

RESULTATS DU CHS EXCEPTIONNEL



Le 06 novembre 2013

La directrice de l'établissement minimisait les accidents de travail à la crèche fourmies malgré que ceux-ci soient justifiés.

La démarche de l'administration à l'encontre de la coordinatrice et la directrice est de mettre en accident de travail celles-ci, suite à la discussion avec les syndicats CGT et FO réunis.

Il est à signaler qu'à aucun moment nous avons « aboyés » (paroles du DGS) et nous sommes toujours restés polis. Comme à son habitude le DGS prend pour argent comptant les dires de ses cadres : « les syndicats sont méchants » et de sa coordinatrice se jugeant insultée par les propos suivant: « t'as rien à foutre là, une enquête doit être menée dans le cadre du CHS et du droit d'alerte. Respectes la procédure réelle du CHS. ».

Nous remercions les agents des crèches pour leur présence lors de cette grève une trentaine de personnes ont répondu à l'appel ceci malgré la réticence de certaines directions.

Nous remercions également les portes paroles. Celles-ci ont, j'espère, ouvert les yeux à la direction générale avec espérons que toutes leurs remarques, revendications soient prises en considération et ouvre les yeux à l'administration afin d'améliorer leur conditions de travail et augmente le personnel.

Le vendredi 25 octobre 2013, un CHS exceptionnel s'est tenu à la demande de la CGT et FO.

Il en résulte :

- Achat et essai de fauteuil pour toutes les crèches
- Formation de tous les agents travaillant en cuisine (cuisiniers et remplaçants) 2 par site
- Revoir la pédagogie Loczi
- Visite de crèches d'autres villes
- Accompagnement à la crèche fourmies par un organisme extérieur
- Retour et analyse de la psychologue pour fourmies
- Etude pour revenir à 2 sections au lieu de 3 pour fourmies

INFO DERNIERE MINUTE

Suite à un nouveau droit d'alerte du 5 nov 2013 (1 AT et 1 arrêt) concernant la crèche Fourmies, la CGT a obtenu :

Selon le DGS en email du 5 nov 2013 : « passage des cadres DPE la semaine dernière et cette semaine;

affectation de l'auxiliaire de puériculture volante sur la crèche Fourmies;

renfort d'une autre crèche lundi et mardi;

recrutement en urgence effectué ce jour par les cadres de la petite enfance : 2 personnes disposant des diplômes requis arrivent pour l'une demain et pour l'autre jeudi en accord avec la DRH.

contact avec la psychologue Mme Emilie Bizimana pour la mise en place de temps d'échange dont les modalités restent à définir avec les agents;

La mise en oeuvre d'un changement d'organisation de la crèche (passage de 3 sections en 2 sections) ne peut s'effectuer du jour au lendemain car elle nécessite une anticipation notamment sur l'âge des enfants, l'affectation des agents dans telle ou telle section, l'aménagement des locaux et l'achat de matériel. Elle suppose donc une programmation irréductible puisque l'objectif reste bien de ne pas perturber la prise en charge des enfants. »